

DOC 4

Note de réflexion et de proposition sur la définition de la « diversification » dans le cadre du volet coton du Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles

I - Qu'est ce que la diversification agricole ?

Le concept de « diversification agricole¹ (1) » et sa définition sont complexes.

Appliquée à l'agriculture, la diversification pourrait être définie comme **l'introduction ou le développement de spéculations additionnelles aux spéculations existantes (I)**. La diversification peut concerner un pays, une région, une exploitation ou même une parcelle. Ainsi à l'échelle d'un pays, ce qu'on appellera « diversification » correspondra souvent au **développement d'exploitations agricoles spécialisées en termes d'espèces cultivées et de produits commercialisés (II)** (ex. diversification maraîchère). Lors de la réunion du comité de pilotage du Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles (1^{er} février 2008), un représentant de la Banque Mondiale a défini la diversification agricole comme étant **un développement de spéculation d'exportation non conventionnelle à plus forte valeur ajoutée que celle apportée par le ou un petit nombre de produits de base agricoles actuellement exportés (III)**.

Dans le cas du coton africain, il est utile de rappeler que le coton n'est pas une monoculture car, très souvent, il intervient en tête de rotation et occupe une superficie variable dans l'assolement où sont également présentes des cultures vivrières, en particulier des céréales. Ainsi, le développement des zones cotonnières s'est très souvent accompagné d'une augmentation de la production céréalière. Le coton a donc permis de sécuriser un certain niveau de diversification, sans pour autant correspondre à une définition « écologique » de la diversification, telle que mentionnée au paragraphe suivant. Pour une filière telle que le coton, on peut également définir la diversification de manière verticale. Alors que la commercialisation des produits de cette filière reste actuellement essentiellement axée sur le marché de l'exportation de la fibre, la diversification pourrait se définir comme étant : **un développement de la transformation locale de la fibre de coton (textile) et de la graine (huile, tourteaux, savons, biocarburants...) dont les produits sont destinés aux marchés locaux et d'exportation (marchés régionaux et internationaux) et permettent d'augmenter la valeur ajoutée créée au sein de la filière avec une juste répartition en faveur du producteur (IV)**.

Notons que, souvent, la diversification agricole a un sens global assez diffus. Comme déjà illustré ci-avant, elle peut revêtir plusieurs acceptions. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui car, au-delà de sa fonction intrinsèque de nourrir l'homme et d'assurer sa sécurité alimentaire, l'agriculture requiert de plus en plus une approche multifonctionnelle qui considère les différentes fonctions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture pour un développement durable. Ainsi, sur le plan écologique, Malézieux E. (1) traduit le terme « diversification » par **l'action d'un agriculteur, ou d'une communauté rurale, pour favoriser le développement durable de systèmes de culture ou de systèmes de production caractérisés par des niveaux plus élevés de biodiversité (V)**.

Pour mieux comprendre la dynamique de la diversification et l'accompagner, il faut connaître les principaux moteurs ou objectifs de la diversification. On peut en distinguer trois qui souvent se combinent à des degrés divers: (i) la diversification pour la subsistance en situation de risque sur l'environnement (fréquent dans les pays sahéliens); (ii) la diversification pour le marché (l'agriculture substitue par une autre, une source de revenu en voie de déclin); (iii) la diversification pour des objectifs sociaux (ex. plantations d'arbres comme marqueurs fonciers dans des situations de pression sur les ressources accrues). Généralement, les agricultures du Sud, encore largement familiales et paysannes sont confrontées aux doubles aléas climatiques et économiques.

¹ Article de Malézieux E. (2005). La diversification dans les agricultures du Sud : à la croisée de logiques d'environnement et de marché. Un contexte nouveau. Cahiers d'études et de recherche francophone / Agricultures, Volume 14, Numéro 3, 277-81, Mai-Juin 2005, Synthèse. http://www.jle.com/fr/revues/agro_biotech/agr/e-docs/00/04/0D/B9/article.md?type=text.html

II – Implication pour le Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles

Il n'y a donc pas de définition unique de la diversification. La définition qui sera retenue n'est pas neutre car elle va orienter une partie des financements pour des appuis demandés. Il est donc important de s'entendre, entre principales parties prenantes, sur la ou les définitions à donner au terme « diversification ». Cette réflexion a déjà été initiée au sein du COS-coton lors des discussions relatives à l'acceptation de la QSA (Quick Start Activity) soumise par la FAO et intitulée « Pilot project for diversification and production improvements in Cotton Production Systems ».

III - Proposition

Dans le cadre du volet coton du programme et de l'allocation de ses ressources, il est proposé de retenir comme définition principale de la diversification : la définition (IV): **développement de la transformation locale de la fibre de coton (textile) et de la graine (huile, tourteaux, savons, biocarburants...) dont les produits sont destinés aux marchés locaux et d'exportation (marchés régionaux et internationaux) et permettent d'augmenter la valeur ajoutée créée au sein de la filière avec une juste répartition en faveur du producteur.**

Avantage : les besoins d'appuis à la filière coton pour en améliorer la compétitivité sont très importants et le budget alloué au coton dans le cadre de ce programme, bien que conséquent, sera loin de suffire à tous les prendre en compte. Il sera donc nécessaire d'identifier des appuis susceptibles de générer le maximum d'impacts positifs pour les acteurs des filières, en restant cohérent avec l'ensemble des interventions dans ce secteur, y compris les initiatives régionales (Ex Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile adopté par l'UEMOA).

Cette approche ne met aucunement en cause la pertinence de demandes qui pourraient être faites pour des projets de diversification de type « horizontal » dans les zones cotonnières. Par contre, cela implique que le financement éventuel de ce type de projet soit essentiellement à trouver en dehors du volet coton du programme ou/et à travers d'autres sources de financement. Cela n'exclut pas, en fonction de demandes qui seraient formulées lors des ateliers régionaux du Programme, la possibilité d'accepter certains appuis à des projets de diversification de type « horizontal », pour autant que, dans ces projets, le coton garde une position importante en termes d'améliorations attendues.

Pour les autres produits de base agricoles, il n'appartient pas au COS-coton de se prononcer sur la diversification, bien qu'une définition plus « horizontale » de la diversification puisse être privilégiée, notamment la définition II : **un développement de spéculation d'exportation non conventionnelle à plus forte valeur ajoutée que celle apportée par le ou un petit nombre de produits de base agricoles actuellement exportés (II)**. Dans ce cas, il serait opportun de spécifier que l'exportation s'entend non seulement au sens de la grande exportation mais également au sens des marchés régionaux.

Par ailleurs, il faut être bien conscient du fait que, partout et toujours, les agriculteurs ont d'abord le souci d'assurer la sécurité de leur unité de production en adoptant des stratégies anti-risque qui les amènent à diversifier leurs activités de production. De façon générale, ils ont adopté les modèles de développement lorsqu'ils en tiraient profit. Mais ils demandent d'abord des marchés **stabilisés, organisés et rémunérateurs**, ce qui, dans les zones cotonnières et en particulier dans les pays sahéliens, requiert des stratégies et des actions d'accompagnement de longue haleine.